

FCSF-JPAG 2009
Exposé Jacques Eloy
Le 28/09/09

Histoire de l'Animation globale

Introduction

La dénomination « Animation globale » fait partie du vocabulaire des Centres sociaux depuis une quarantaine d'année et garde aujourd'hui une place centrale dans leur expression.

Comment cette appellation, un peu mystérieuse aujourd'hui, s'est-elle établie alors même que les Centres sociaux disposaient antérieurement d'autres mots pour se définir ? Pourquoi cette formulation est-elle encore employée aujourd'hui ? Voilà les deux interrogations que l'on peut se poser. Compte tenu du temps qui m'est imparti j'apporterai des éléments de réponse à la première en pensant que les séances de travail au cours de ces trois jours pourront apporter réponse à la seconde.

Disons d'entrée, que les Centres sociaux ne sont certes pas les inventeurs du substantif (animation) ni pas plus du qualificatif (global). Ils ne sont guère non plus les concepteurs de l'expression composée « animation globale ». Par contre, ce sont peut-être eux qui s'y sont le plus reconnus.

Voyons cela de plus près en quatre points.

1. Le contexte des années 1960-1970

Pour mieux regarder de plus près, éloignons nous d'abord quelque peu des Centres sociaux eux-mêmes, en nous replaçant dans le contexte des années 1960-1970.

Durant ces années, les « trente glorieuses » sont à leur apogée, la société de consommation s'étend, les nouvelles classes moyennes salariées croissent en nombre et portent de nouvelles espérances, la politique publique de constructions intensives est en plein déploiement, les politiques familiales et sociales deviennent plus collectives et préventives, les références traditionnelles culturelles et morales perdent de leur évidence, la suprématie de l'Etat est mise en cause au nom des droits individuels, de la liberté d'initiative collective et de l'autogestion, la sécularisation progressive des engagements militants recompose les lignes de clivage politiques, syndicaux et associatives, l'associationnisme se multiplie et se positionne aux côtés des mouvements politiques, syndicalistes, mutualistes...

En rapport avec ce contexte, émergent deux conceptions nouvelles et distinctes, celles de l' « animation » et celle de l' « action sociale globale ».

2. L'émergence de l'Animation et les centres sociaux

Ce sont des militants, des agents de développement, des mouvements et non pas des institutions qui ont construit progressivement, à partir de la fin des années 1950, la notion d'animation, qualifiée souvent de socio-culturelle. Ils cherchent à caractériser, dans ce mot nouveau, des méthodes et des finalités qu'ils engagent dans leurs pratiques.

Ils pensent que l'animation est particulièrement nécessaire face à une société de consommation qui se développe et qui rend les populations passives, voire dociles. Ils entendent être moins des éducateurs transmetteurs de savoirs que des catalyseurs de changements pour les individus et les groupes, en faisant usage de méthodes non-directives ou actives.

C'est surtout dans les champs des loisirs et de la jeunesse que ces conceptions ont d'abord pris corps.

Henri Théry aura été, dans les années 1960, un des plus actifs à conceptualiser l'animation et à contribuer à en propager la nécessité.

Rappelons qui a été Henri Théry, décédé au cours de cet été. Dans les centres sociaux nous le connaissons comme ayant exercé la fonction de Président de la FCSF pendant 11 ans, de 1969 à 1980. Professionnellement, depuis 1955, il est notamment le directeur de l'Union nationale des Secrétariats sociaux, foyer réflexif et formatif d'un catholicisme social d'ouverture. Il rejoint l'UNIOPSS, à partir de 1969, pour en devenir le Directeur général de 1976 à 1984. Dans ces milieux, il devient influant grâce à ses contributions intellectuelles et à ses positionnements stratégiques.

D'abord dans des articles à partir de 1964, puis dans un livre en 1966¹, il caractérise ce qu'est l'animation et comment elle peut s'exercer. Retenons quelques phrases clés particulièrement significatives :

Avec l'animation « il s'agit ... de se mettre au service de [la] liberté [des hommes], d'aider, de faciliter, de rendre possible certaines éclosions. Il faut permettre à des virtualités de se révéler et de s'accomplir, à des processus de se développer... Animer, c'est susciter ou activer un dynamisme qui est tout à la fois biologique et spirituel, individuel et social ; c'est engendrer un mouvement qui passe par l'intérieur des êtres et donc par l'intérieur de leur liberté »².

Mais, ce n'est pas parce que la rhétorique de l'animation prend de la consistance dans la société française que pour autant les centres sociaux se sentent concernés. Ce n'est pas parce que Henri Théry leur est devenu plus proche depuis qu'il est entré dans le CA de la FCSF en 1961, que les centres sociaux se mettent à « animer ». En effet, depuis leurs origines, ils pensent et agissent au travers d'un autre référentiel, très valorisé, celui de l'éducatif. Signalons toutefois que leur pédagogie éducative s'efforce d'être participative³.

¹ Henri Théry, M. Garrigou-Lagrange, *Equiper et animer la vie sociale*, Editions du Centurion, 1966

² Idem, p.14.

³ En 1927, M.J. Bassot résume, au terme de son rapport sur les centres sociaux, le triple objectif des centres sociaux : « développement de la vie individuelle par l'effort d'éducation qui est la base du centre social ; développement de la vie familiale par l'accueil fait à tous les membres de la famille, par le rôle que les chefs de famille sont appelés à jouer ; développement de la vie sociale par la rencontre d'êtres de toutes situations, de tous

Il faut attendre la seconde moitié des années 60 pour que les centres sociaux amorcent une appropriation progressive du référentiel de l'animation. Henri Théry y contribuera très directement. Il incite les centres sociaux à ne pas être simplement des offreurs d'activités et de services sociaux mais à devenir le creuset du développement de la vie sociale de leur territoire, à être le support du développement de la vie associative locale.

C'est cette nouvelle capacité de développeur des centres sociaux qu'Henri Théry, devenu Président de la FCSF, met en avant dans sa présentation des centres sociaux devant la commission de l'Action sociale préparatoire du VIe Plan, le 17 novembre 1969. De son exposé, citons ces quelques phrases :

« Comme vous avez pu vous en rendre compte, nous sommes en présence d'une évolution des centres sociaux qui est intéressante.... Evolution qui tend à déplacer l'accent :

- de l'équipement-abri de services et activités au dispositif animant et régulant l'action sociale au sein d'un secteur [d'un territoire dirions-nous aujourd'hui]
- de l'action curative et réparatrice à l'action promotionnelle (éducative et promotionnelle) à caractère global

Le centre social apparaît [ainsi]comme un foyer de rencontre, un pôle de concertation et de réflexion, un promoteur d'initiatives, jouant ou pouvant jouer un rôle important comme agent de développement dans les collectivités [humaines] affrontées à des changements de structures considérables, notamment du fait de l'urbanisation ».

3. L'émergence de l'Action sociale globale et les centres sociaux

La seconde dénomination qui émerge au cours des années 1960, c'est celle de l'Action sociale globale. Elle prend consistance dans un monde distinct du socio-éducatif, Elle a ses racines dans l'aide sociale, dans l'assistance sociale et antérieurement dans la charité. Les centres sociaux peuvent s'y reconnaître plus facilement puisqu'ils ont développé longtemps des activités sanitaires et médico-sociales, puisque les CAF de l'après deuxième guerre mondiale en ont fait le lieu décentralisé de leur action sociale familiale, puisqu'ils ont été dirigé quasi exclusivement par des assistantes sociales jusque dans les années 1960.

Mais justement, la notion d'action sociale globale qui s'énonce dans les années 60, cherche à faire rupture avec la fonction traditionnelle de secours aux plus démunis. L'action sociale ne doit « plus avoir pour seule vocation de réparer, de corriger, de compenser les défaillances de la société ». L'action sociale nouvelle se veut, comme l'exprime en janvier 1970 le rapport de la Commission de l'action sociale sur les options du VIe Plan, se veut « promotionnelle, car, par delà les actions curatives, préventives ou de réinsertion sociale, il s'agit d'aider des hommes à maîtriser eux-mêmes les problèmes de leur vie personnelle et ce qui revient au même, de leur vie communautaire ».

partis, sur un terrain d'entente, d'entr'aide et d'harmonie, dans une atmosphère de grande et sincère amitié » (Marie-Jeanne Bassot, Marie Diémer, Les centres sociaux [1927], reproduit in *Ouvertures*, Repères, Histoire des centres sociaux, Hors-série, n° 6-7, 1991-1992, pp. 18-19).

En 1952, le rapport sur les centres sociaux français rédigé par M. Arnion et Mlle Mazé, secrétaire générale de la FCSF, indique très clairement que le but des nombreuses activités du centre social, qu'elles soient sociales, culturelles ou sanitaires, « sera toujours essentiellement éducatif » (J.M. Arnion, Mlle Mazé, *Rapport sur les centres sociaux français* présenté au Conseil économique et social des Nations Unies, Paris, Mars 1952, dactylographié, 26 p., p.11)

L'action sociale nouvelle se veut aussi « globale ». Bernard Lory qui a été Directeur général de la population et de l'action sociale de 1959 à 1966 au Ministère de la Santé publique et de la Population en est l'un des promoteurs. Son livre paru en 1975, *La politique d'action sociale*⁴, en témoigne largement. Il y critique les caractères traditionnels de l'action sociale qu'il juge « thérapeutique, parcellisée et paternaliste » (p.126). Il dit qu'elle doit désormais être promotionnelle et globale (p.129) comme le préconise trois commissions préparatoires du VIe Plan.

L'action sociale sera globale :

- si elle pratique une approche globale des individus. Les divers enjeux ou problèmes qu'ils peuvent avoir doivent être pris en compte ensemble
- si elle prend en compte les milieux de vie des populations. Les intervenants spécialisés doivent se coordonner localement
- si elle a une conception organique de la société où l'action sociale ne serait pas séparée des autres enjeux collectifs : habitat, emploi, formation. Bernard Lory va jusqu'à penser que la finalité d'une véritable politique sociale serait de subordonner l'action économique à des impératifs sociaux. Ainsi, dit-il, « l'action sociale deviendrait peu à peu la vie sociale » (p.134).

Cette conception n'est pas restée seulement intentionnelle. Elle a donné lieu à des réformes organisationnelles initiées par le Ministère de la Santé publique et de la Population comme par exemple la création des Circonscriptions d'action sociale et du Service social polyvalent (circulaires 30 juillet 1964, 26 mars 1965, 12 décembre 1966).

De son côté, la FCSF s'est investie dans les travaux de la Commission de l'Action sociale du VIe Plan et a réussi à y faire reconnaître le centre social comme acteur possible de cette action sociale promotionnelle et globale. Elle tient informé le réseau des centres sociaux fédérés au travers de plusieurs n° de la revue fédérale en 1970 et 1971. En 1972, le Congrès FCSF de Marseille a pour thème : « Le centre social dans une action sociale promotionnelle et globale ». Ainsi les centres sociaux s'affichent comme acteur de cette nouvelle action sociale plus conforme aux aspirations des populations.

4. La reconnaissance institutionnelle de l'animation globale des centres sociaux

On peut considérer que l'expression « animation globale » est une sorte de synthèse entre les idées et les pratiques que recouvre la notion « d'animation socio-culturelle » et celles qui sont incluses dans la notion d' « Action sociale globale ». En tout cas, la dénomination « animation globale » a cessé d'être un mot en plus, quand elle est entrée dans le vocabulaire de la définition des centres sociaux au moment même où se jouait une reconnaissance officielle du centre social par la branche famille de la Sécurité sociale et par l'Etat.

Déjà en 1960, l'Etat avait montré son intérêt pour les centres sociaux et avait financé la création de centres, notamment dans les nouveaux grands ensembles d'habitation, en les considérant comme essentiels pour le développement d'une vie sociale dans ces nouveaux

⁴ Bernard Lory, *La politique d'action sociale*, Privat, 1975

espaces urbains. L'Etat finançait l'investissement et non pas le fonctionnement. La question du financement des activités et de la structure est ainsi renvoyée aux acteurs locaux et en particulier aux C.A.F., aux municipalités et aux associations promotrices de centres sociaux.

L'expansion du nombre de centres sociaux et la progressive professionnalisation de leur animation saturent les moyens affectables. Dans les centres sociaux et à la FCSF, la question de la gestion financière des centres sociaux devient centrale et supprime même le débat sur la participation des usagers à cette gestion. Elle s'exprimera très vivement lors du second congrès national des centres sociaux tenu à Lyon début mai 1969. Les centres sociaux et la F.C.S.F. se tournent à nouveau vers l'Etat. Celui-ci ne refuse pas d'examiner la question. La Secrétaire d'Etat, Mlle Diénesch met en place, à la mi-mai 1969, un groupe de travail composé de représentants des administrations, des C.A.F., de la Mutualité sociale agricole, des collectivités locales, des organismes constructeurs, de centres sociaux et de leurs fédérations locales et nationale. En onze mois, 35 réunions restreintes ou générales, se tiennent et 4 rapports sont déposés en mars 1970.

De l'ensemble de ces échanges et des contributions qui ont pu s'élaborer au même moment dans le cadre des groupes de travail et des commissions préparatoires du VIe Plan, un début de doctrine se dégage.

- le financement des centres doit être conditionné par une procédure d'agrément. Il faut donc préciser quels seront les critères d'agrément ;
- le centre social est une réalité complexe qui assure plusieurs fonctions, obéissant à des logiques de financement différentes. Il faut décomposer son budget de fonctionnement pour ajuster le financement à ses objets. Trois fonctions distinctes sont énoncées :
 - o une fonction « services » (décentralisation des services sociaux et médico-sociaux)
 - o une fonction « activités » (loisirs et action éducative)
 - o une fonction « animation globale » (le centre social comme pôle de développement et facteur d'animation de la vie sociale).

A chaque fonction correspond un poste budgétaire. En particulier il faudrait créer un financement public pour couvrir le coût de la fonction animation globale et dire qui sera appelé à la verser.

Il résulte de ce groupe de travail une circulaire ministérielle, dite « circulaire Diénesch », relative aux centres sociaux, en août 1970. Celle-ci énonce les caractéristiques des centres sociaux et la possibilité de financements publics de leur fonctionnement sous condition du respect de ces caractéristiques.

La solution du financement de l'animation globale des centres sociaux est mise au point par la C.N.A.F. avec l'accord de l'Etat. En effet, la CNAF invente, à cette époque, sa politique des prestations de services collectifs pour les familles. L'Etat l'autorise à accroître son prélèvement sur les cotisations familiales pour permettre de financer ces prestations, dites de service. L'une de ces nouvelles prestations de service sera destinée au financement de l'animation globale des centres sociaux sous la dénomination de « prestation de service de coordination et d'animation globale » prestation qui existe toujours aujourd'hui. Elle est décidée lors du C.A. de la C.N.A.F. le 20 avril 1971, décision communiquée et explicitée aux C.A.F. par une lettre circulaire en date du 2 juillet 1971. Techniquement, elle est calculée en référence à des coûts identifiables : ceux des postes du directeur, de la secrétaire, du personnel

de service et des frais généraux. Plus qu'un financement, cette prestation de service institue un nouveau principe qui la différencie d'une simple subvention : dès l'instant que l'agrément centre social est établi, le financement est dû.

Conclusion

Que pouvons-nous retenir de toute cette histoire ? Vous pouvez vous en aviser vous-même.

L'animation globale est devenue un élément constitutif des centres sociaux mais elle a acquis une double signification :

- une signification politique : il est de la mission d'un centre social d'être un acteur du développement de la vie sociale locale
- et une signification technique : elle désigne un financement plus ou moins cohérent avec cette mission

Cette double dimension peut fragiliser le projet centre social si elle n'est pas clairement identifiée, dans son histoire et dans son présent.